

L'impact de L'évaluation a la Juste Valeur sur le Secteur Bancaire en Periode de Crise: Comparaison Entre Le Secteur Bancaire Marocain et Français

*Oubal Khadija, Enseignante-chercheur
Achouri Siham, Doctorante*

Université Mohammed V Rabat, Maroc, Laboratoire de recherche en
Compétitivité Economique et Performance Managériale, Maroc

Doi:10.19044/esj.2019.v15n25p289 [URL:http://dx.doi.org/10.19044/esj.2019.v15n25p289](http://dx.doi.org/10.19044/esj.2019.v15n25p289)

Résumé

Cet article a pour but d'évaluer l'impact de la juste valeur sur les comptes financiers des banques marocaines et françaises en période de crise financière 2007-2008. Les méthodes adoptées pour répondre à la problématique traitée sont basées principalement sur l'analyse des bilans des banques en question. Il s'agit d'une part d'une analyse d'une étude faite en 2010 sur le secteur bancaire français, et d'autre part, de la réalisation d'une étude analytique sur le secteur bancaire marocain et de l'exposition d'un benchmarking entre les deux secteurs. Les résultats obtenus prouvent que le secteur bancaire français a été gravement impacté par la crise financière, et l'adoption de la juste valeur comme mode de comptabilisation des instruments financiers a multiplié les effets de la crise, contrairement au secteur bancaire marocain qui n'a pas été influencé même s'il a adopté les normes IFRS. Cette différence d'impact est due à la divergence de classification des instruments financiers. L'analyse faite dans le cadre de cet article, montre qu'une valorisation massive des actifs et des passifs financiers à la juste valeur conduit à une forte volatilité des résultats, notamment en période de chute financière, ce qui impacte négativement les comptes financiers des banques, comme il a été illustré en Europe en 2008.

Mots clés : Juste valeur, Crise Financière, Instruments financiers

The Impact of the Fair Value on the Banking Sector in the Period of the Financial Crisis: Benchmarking Between Moroccan and French Banking Sector

Oubal Khadija, Enseignante-chercheur
Achouri Siham, Doctorante

Université Mohammed V Rabat, Maroc, Laboratoire de recherche en
Compétitivité Economique et Performance Managériale, Maroc

Abstract

This paper aims to evaluate the impact of fair value on the financial accounts of Moroccan and French banks during the 2007-2008 financial crisis. The methods adopted to answer the research problem are based mainly on the analysis of the aforementioned banks' balance sheets, partly by exploiting a 2010 study revolving around the French banking sector, as well as conducting an analytical study on the Moroccan banking sector and finally implementing a benchmark study of the two sectors. The obtained results demonstrate that the French banking sector has been severely impacted by the financial crisis, and that the adoption of fair value as a method of accounting for financial instruments has multiplied the effects of the crisis, unlike the Moroccan banking sector which has not been affected despite opting for IFRS. This is due to different methodologies in financial instrument classification. The analysis carried out in this paper shows that a massive valuation of financial assets and liabilities at fair value leads to a high volatility of results, especially in times of financial downturn, which has a negative impact on banks' financial statements as illustrated in Europe in 2008.

Keywords: Fair value, Financial crisis, Financial instrument

Introduction

Les normes IAS/IFRS constituent une révolution comptable et financière, celles-ci visent à standardiser les modes de traitement des états financiers à l'échelle internationale. Toutes les sociétés européennes et d'autres mondiales les ont appliquées en 2005. Le Maroc est également concerné par ce changement. En 2008, les établissements financiers cotés à la bourse de Casablanca devaient les adopter.

L'innovation principale de ce référentiel international, par rapport aux référentiels nationaux, est la valorisation à la juste valeur, d'une part

significative des actifs et passifs. L'IAS 39, qui traite les instruments financiers, se spécifie par ce nouveau mode de valorisation ; contrairement aux autres normes, l'évaluation à la juste valeur en IAS 39 ne constitue pas une option mais plutôt une obligation.

En 2007 et avec le déclenchement de la crise financière, les spécialistes ont considéré que les normes comptables internationales, notamment celles qui régissent les instruments financiers, ont une part de responsabilité, au moins partielle, dans l'accélération de celle-ci, à cause de l'évaluation jugée « excessive » à la juste valeur.

L'objectif de cet article est de s'interroger sur l'impact de la juste valeur sur les comptes financiers des banques, et démontrer si elle a réellement participé à l'aggravation de la crise financière à cause de la volatilité qu'elle produit.

La question centrale du présent travail est de savoir :

Est-ce-que la valorisation à la juste valeur a impacté négativement les comptes financiers des établissements bancaires en période de crise financière (2007-2008) ?

- Quel est l'impact de l'évaluation à la juste valeur sur les résultats et sur les capitaux propres des banques françaises et marocaines lors de l'adoption des normes IAS/IFRS ?
- Comment était la réaction des états de synthèse de ces banques en période de crise financière suite à la valorisation à la juste valeur ?
- Peut-on considérer la *fair value* comme accélératrice de la crise financière ?

Afin de résoudre cette problématique, le présent article consistera, dans un premier temps, d'exposer la composition principale des bilans des banques : les instruments financiers. Après les avoir définis, une partie de l'article sera consacrée à la présentation de la classification de ces instruments ainsi que les modes de leur évaluation. Par la suite, une partie importante portera sur la juste valeur en démontrant les raisons d'être et de passage à ce mode de valorisation, ses méthodes de détermination, son importance et certaines de ses limites.

Ensuite, la seconde partie de l'article sera consacrée au volet empirique pour étudier l'impact de la juste valeur sur les comptes financiers des établissements bancaires, plus précisément en période de crise financière.

Ce volet portera sur l'exploitation d'une étude réalisée par un groupe français pour étudier cet impact chez les banques européennes, par la suite il se focalisera sur une étude réalisée par les auteurs du présent article dans le but d'étudier le même impact sur les comptes des banques marocaines.

Enfin, Benchmarking entre les deux secteurs (européen et marocain) sera réalisé, ainsi qu'une schématisation des conclusions tirées de cette analyse sera exposée.

D) Aperçu sur les instruments financiers

Le présent article a pour fin d'étudier l'impact de l'évaluation à la juste valeur sur le secteur bancaire, cette évaluation se fait par l'analyse des comptes financiers des banques. Et puisque l'essentiel de leurs comptes se compose des instruments financiers, une présentation de ceux-ci s'avère nécessaire.

1) Définitions, classification et évaluation des instruments financiers

Avant de préciser les catégories des instruments financiers et de déterminer le mode de leur évaluation, il est primordial de définir quelques notions :

1-1) Définitions des instruments financiers

Instrument financier : « *Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité.* » (IAS 32)

A partir de cette définition, l'instrument financier est un droit ou une obligation donnant lieu à un contrat :

Pour une partie, c'est un actif financier qui peut être présenté de la trésorerie, des créances, des valeurs mobilières...Et pour **l'autre partie** ce contrat donne lieu :

Soit à un passif financier qui n'est rien d'autre qu'une obligation résultante des événements passés et qui se traduit pour l'entreprise de la sortie des avantages économiques ;

Soit à un instrument de capitaux propres représentant le droit sur les actifs d'une entité après déduction des passifs.

1-2) Classification et évaluation des actifs et des passifs financiers

Les instruments financiers sont distingués entre les actifs financiers et les passifs financiers :

Actifs financiers : ils sont de quatre catégories :

- Actifs financiers en juste valeur par résultat (trading) : sont évaluables à la juste valeur par résultat ;
- Actifs disponibles à la vente : le mode de leur valorisation est la juste valeur par capitaux propres ;
- Prêts et créances : ceux-ci sont comptabilisés au coût amorti,
- Actifs détenus jusqu'à l'échéance : sont enregistrés au coût amorti.

Passifs financiers : ils se composent de deux classes :

- Passifs financiers à des fins de transaction qui sont évalués à la juste valeur par résultat ;
- Autres passifs : tous les passifs financiers sauf ceux destinés aux transactions sont évaluables au coût historique.

Cette classification est régie par la norme IAS 32 et la norme IAS 39. Elle est faite selon la nature de l'instrument financier et l'horizon de sa détention (Ecole Nationale d'Administration [ENA], 2010).

Selon d'autres experts (Colwant, Pierre-Armond, & Tondeur, 2008, p. 148), la répartition des actifs et des passifs en catégories s'opère en fonction de la nature de l'instrument, de l'intention de gestion et de la pratique de gestion habituelle.

Il faut mentionner que cette classification ainsi que ses critères ne sont plus valables aujourd'hui après l'introduction de la norme IFRS 9. La présentation de cette classification selon la norme IAS 39, se justifie par l'objectif de cet article d'évaluer l'impact de la juste valeur sur les comptes financiers des banques en période de crise financière 2007-2008. A cette période-là, c'est la norme IAS 39 qui a été appliquée.

De ce qui précède, l'évaluation des instruments financiers en normes IFRS se fait soit au coût historique soit à la juste valeur. Dans cette logique, et étant donné que la juste valeur constitue le socle de la problématique du présent article, une importance particulière sera consacrée à cette notion dans les paragraphes qui suivent, après avoir présenté brièvement le mode classique de valorisation : **le coût amorti**.

2) La valorisation des instruments financiers au coût amorti

C'est la méthode d'évaluation la plus classique, elle est simple et constante (Deforge & Gaudel, 2009, p. 44). D'ailleurs, selon l'IAS 39, le coût amorti est la valeur d'entrée d'actif ou passif au bilan ajustée des éventuels remboursements du capital, de l'amortissement cumulé, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

Cette méthode de valorisation a été critiquée vue qu'elle est classique, ancienne et se contredit avec le principe de prudence et de l'image fidèle (Farber & Ginsbourgh, 2010, p. 25). Celle-ci s'est remise en cause après avoir été jugée procyclique et masquant de réelles expositions au risque. L'histoire économique a confirmé cette critique : la dépression japonaise (1991) et la crise des Savings & Loans, sont des bonnes illustrations de ce jugement.

3) La comptabilisation des actifs et des passifs financiers à la juste valeur

Les sociétés avaient besoin d'une nouvelle méthode d'évaluation permettant de rendre confiance aux marchés financiers et de répondre aux exigences des investisseurs. D'où l'importance de l'introduction de la juste valeur (*Fair Value*) comme nouvelle méthode d'évaluation fournissant un niveau plus élevé de pertinence et de fiabilité et répondant aux critiques du coût amorti (Farber & Ginsbourgh, 2010, p. 25).

3-1) Définition de la juste valeur

Selon l'IAS 39 § 9 « *La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.* »

Selon l'IFRS 13 § 24 : « *La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c'est-à-dire une valeur de sortie), que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation* »

De ces définitions, il est à retenir que la juste valeur est le prix de marché c'est-à-dire, le prix de la transaction la plus récente, si le marché n'a pas connu des changements économiques remarquables et significatifs.

L'évaluation à la juste valeur peut être faite par résultat ou par capitaux propres :

3-1-1) La juste valeur par résultat

Ce mode d'évaluation consiste à évaluer l'instrument en *fair value*, tout en enregistrant les variations de la valeur dans le compte de résultat en affectant le résultat (indicateur de performance). Ce résultat sera par la suite incorporé aux capitaux propres qui varient donc du même montant (ENA, 2010).

3-1-2) La comptabilisation des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Dans ce cas, la contrepartie des variations de juste valeur est enregistrée directement aux capitaux propres, sans affecter le résultat, en constituant uniquement un élément de patrimoine de l'entreprise (et non pas de performance).

Il est important de signaler que l'évaluation à la juste valeur par capitaux propres se fait instrument par instrument, et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres. Seuls les dividendes se comptabilisent en compte de résultat, sauf s'ils ne font pas partie d'un remboursement du coût d'investissement (Le Parco, 2010, p. 21).

Il est à noter que la norme IAS 39 permet d'évaluer à la juste valeur par résultat, les instruments financiers appartenant à une catégorie évaluable au coût amorti, par option lors de leur entrée au bilan, mais cette option est irrévocable.

3-2) Les modes de détermination de la juste valeur

Selon Marteau et Mornand (2010) et en se basant sur les dispositions de la norme IFRS 13, la juste valeur se détermine en fonction de l'efficacité de marché et du degré de l'observabilité des données :

- Si les titres sont cotés sur un marché actif et efficient, la juste valeur est le prix de transaction (*Mark to Market*)
- Si les titres ne sont pas cotés ou bien si le marché est inactif mais les données sont observables sur ce marché, dans ce cas il faut faire appel à un mode d'évaluation accepté (degré de fiabilité suffisante) afin de déterminer la juste valeur (*Mark to Model*), ou utiliser l'approche par les revenus qui consiste à actualiser les revenus anticipés attendus.
Un marché inactif : est un marché non organisé où les transactions sont épisodiques ou bien un marché sur lequel le nombre de transactions est faible par rapport au nombre total des titres (Colwan & al., 2008).
- Et si les données ne sont pas observables sur ce marché, la juste valeur est déterminée à l'aide de l'approche par les coûts, c'est-à-dire le prix qui serait dépensé actuellement pour remplacer la capacité de service d'un actif, il est estimé en reposant sur des paramètres internes (non observables sur le marché).

Il est à préciser que la date de comptabilisation de l'instrument financier peut être la date de règlement ou bien la date de transaction, mais il faut retenir la date choisie pour la comptabilisation de tous les instruments de la même catégorie (Obert, 2014, p. 2).

La juste valeur joue un rôle primordial dans la fiabilisation des informations comptables et financières. En revanche, elle a subi des énormes critiques notamment en période de crise financière. C'est pourquoi, la deuxième partie sera consacrée à l'étude de l'impact de la juste valeur sur les états de synthèse des banques marocaines et françaises en focalisant cette analyse sur la période 2007-2008 (de crise financière). Puis un benchmarking entre les deux secteurs sera présenté après avoir tiré les conclusions des analyses faites.

II) Analyse de l'impact de l'évaluation à la juste valeur sur le secteur bancaire

En 2005, l'union européenne a appliqué les normes IAS/IFRS. Au Maroc, leur application est devenue obligatoire en 2008, où les banques cotées ont présenté en plus de leurs états de synthèse de 2008 en normes IFRS, ceux de 2007 afin de fournir une base de comparabilité aux investisseurs. L'IAS 39 constitue la norme la plus importante de ce secteur par rapport aux autres normes. Cette dernière privilégie l'évaluation à la juste valeur. Cette

évaluation a été perçue laborieuse. Elle a subi de violentes critiques, en Europe, notamment en période de crise financière, où elle était considérée l'une de ses accélérateurs. Ces critiques poussent de s'interroger sur l'impact de la juste valeur sur les comptes financiers des banques marocaines, en vérifiant si elle a été perçue de la même manière qu'en Europe.

1) Objectifs et méthodologie

Afin de répondre à la problématique du présent article, ce dernier portera sur une présentation et une analyse des résultats d'une enquête faite par le groupe français ENA (2010) sur l'impact des normes IAS/IFRS sur le secteur bancaire européen lors de leur adoption, ainsi qu'en période de crise financière exposera les conclusions tirées de cette étude. Puis, l'article procédera à la présentation de l'étude réalisée sur le secteur bancaire marocain et qui a pour finalité de vérifier l'impact de la juste valeur sur ce secteur.

Pour ce faire, l'enquête effectuée se focalisera sur les quatre banques dont la capitalisation boursière est la plus élevée à savoir :

- Attijariwafa Bank (AWB) ;
- La banque centrale populaire (BCP) ;
- La banque marocaine de commerce extérieur (BMCE) ;
- La banque marocaine de commerce et d'industrie (BMCI).

Elle se basera sur leurs états de synthèses publiés dans le cadre de leur communication financière, tout en utilisant les résultats nets de ces banques, ainsi que leurs capitaux propres en normes nationales et en normes internationales, afin d'étudier leur évolution après l'adoption des IFRS.

Par la suite, l'analyse de ces évolutions s'effectuera, en période de crise financière en se focalisant toujours sur les résultats et les capitaux propres entre 2007 et 2008, mais cette fois-ci uniquement en normes IAS/IFRS. Et afin de vérifier si l'évaluation à la juste valeur a impacté (négativement) les comptes de celles-ci, l'étude évoquera, également, une présentation de l'évolution des gains/pertes sur actifs à la juste valeur par résultat (2007-2008) pour compléter l'analyse.

L'étude portera aussi sur l'analyse des catégories de classification des instruments financiers des quatre banques, ainsi que sur la progression des périmètres d'évaluation après l'application de l'IAS 39.

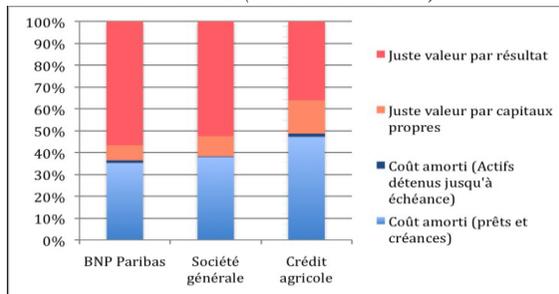
Enfin, un benchmarking entre l'impact de l'évaluation à la juste valeur sur le secteur bancaire marocain et le secteur bancaire français sera exposé.

2) l'impact de la juste valeur sur le secteur bancaire européen

Afin d'étudier l'impact de la juste valeur sur le secteur bancaire européen suite à l'adoption des normes comptables internationales sur les instruments financiers, une étude faite par le groupe français l'ENA en 2010 sera exploitée, cette enquête portera sur trois banque françaises :

- Le Crédit Agricole ;
- BNP Paribas ;
- Et la Société Générale.

Figure 1 : La répartition des actifs financiers, des banques françaises au 01/01/2005 selon les IFRS (IAS 32 et IAS 39)



Source : l'étude du groupe l'ENA (2010) page 63

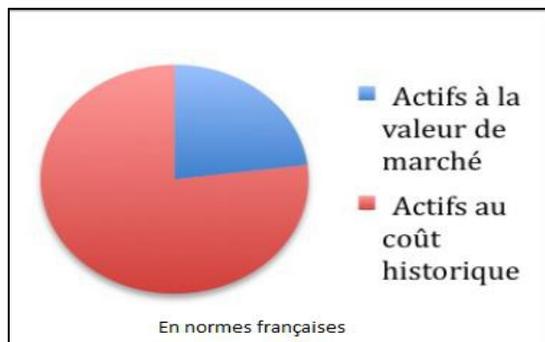
Il est constaté que la plupart des instruments financiers (plus de 50%) sont distribués entre les instruments de trading et ceux disponibles à la vente ce qui augmente le périmètre d'évaluation à la juste valeur.

Tableau 1 : Impact agrégé de la première application des IFRS sur les bilans, en Mds €

| | bilan 31/12/2004 Référentiel français | Bilan 01/01/2005 Référentiel IFRS | Variation |
|--|---|--------------------------------------|-----------|
| Actif : | 2322.2 | 2614.6 | +12.6% |
| *Dont les actifs financiers à la juste valeur par résultat | 410.7 | 1100.8 | +170.5% |
| *Dont les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 84.3 | 278.3 | +230.1% |
| Passif : | | | +12.6% |
| *Dont les capitaux propres | 84.6 | 89.5 | +5.8% |
| *Dont les dettes | 2237.6 | 2525.1 | +12.8% |

Source : l'étude du groupe l'ENA (2010) page 62

Figure 2 : Le mode d'évaluation des AF des banques françaises en normes nationales :

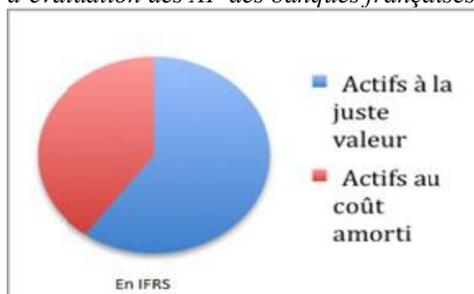


Source : l'étude du groupe l'ENA (2010) page 57

De ce qui précède, il est déductible que la juste valeur a modifié la structure du bilan. Elle l'a augmenté de 12.6%. De ce fait, la forte variation des instruments financiers montre le rôle important joué par celle-ci dans cette modification, et cela dû à la prise en considération des plus-values latentes chose qui n'était pas possible auparavant (selon les normes nationales) sous contrainte du principe de prudence.

Prenons l'exemple de la BNP Paribas, de la société générale et du crédit agricole au 31/12/2004 (avant l'application des IFRS), on remarque que la juste valeur (valeur de marché) n'est utilisée que pour l'évaluation d'une partie marginale des actifs et la grande partie est évaluable au coût amorti.

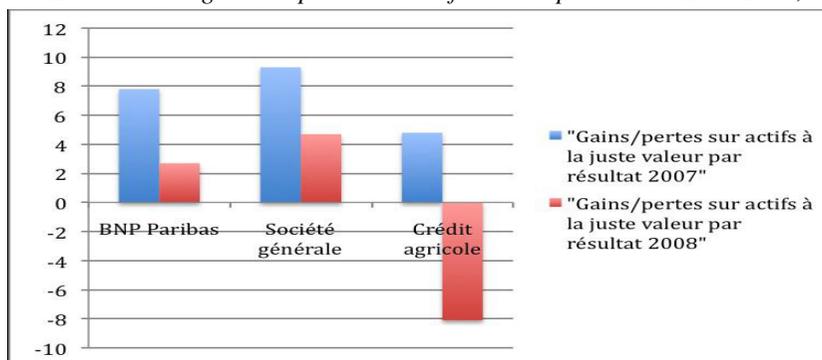
Figure 3 : Le mode d'évaluation des AF des banques françaises en normes IAS/IFRS :



Source : l'étude du groupe l'ENA (2010) page 57

Juste après l'application des IFRS en 2005 la situation s'est inversée où la juste valeur devienne la méthode d'évaluation privilégiée et le coût amorti n'est utilisé que pour la valorisation d'une minorité d'actifs.

Figure 4 : Évolution des gains ou pertes sur actifs à la JV par résultat 2007/2008, en Mds €.

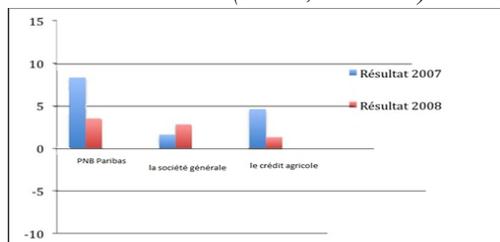


Source : l'étude du groupe l'ENA (2010) page

En 2007 et avant le déclenchement de la crise, les gains sur les actifs à la juste valeur par résultat, ont été compris entre 4.4 et 9 Mds d'euro, pour les trois banques françaises. Cette situation est jugée favorable. Et juste après la crise, les gains de ces banques ont connu une dépression massive : ils ont diminué de plus de 6Mds d'euro pour la BNP Paribas et de plus de 4Mds euro

pour la société générale. Le crédit agricole a enregistré une perte de 8Mds euro après avoir réalisé un gain de 4.4 Mds en 2007 ; soit une diminution de 12.4 Mds.

Figure 5 : Évolution des résultats (BNPP, SG et CA) 2007/2008, en Mds €.



Source : l'étude du groupe l'ENA (2010) page 63

Les résultats de la BNP Paribas et du crédit agricole ont fortement diminué en 2008, par contre celui de la société générale a augmenté ce qui se contredit avec le jugement adressé à la juste valeur, mais il faut signaler que la société générale a subi une perte de 4.9Mds en 2007 (ce qui a baissé le résultat) suite à des opérations frauduleuses d'un trader. Si l'impact de cet événement est retraité le résultat de 2008 devient inférieur à celui de 2007.

L'analyse ci-dessus a montré que la juste valeur a impacté négativement les comptes financiers des banques françaises en période de crise. Et cela est dû à la volatilité causée par celle-ci et puisque une majorité d'instruments financiers était évaluable à la *fair value*, comme il est montré dans le cadre des figures 2 et 3, cette volatilité s'est multipliée.

L'étape suivante portera sur l'analyse du secteur bancaire marocain pour vérifier s'il a réagi de la même manière que le secteur bancaire européen suite à l'adoption des normes IAS-IFRS et si la juste valeur a aggravé sa situation financière en période de crise.

3) L'impact de la valorisation à la juste valeur sur les banques marocaines

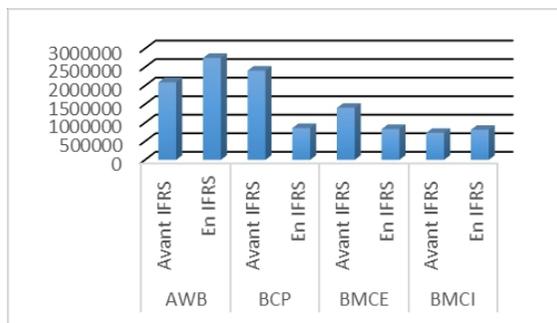
Pour analyser l'impact de la juste valeur sur le secteur bancaire marocain, cette analyse sera répartie sur deux niveaux. Dans un premier temps, elle portera sur l'analyse dudit impact lors de l'adoption des normes comptables et financières internationales pour la première fois, puis elle portera sur l'étude du même impact sur la période de crise financière 2007-2008.

3-1) L'impact de la juste valeur sur les comptes financiers des banques marocaines suite à l'adoption des normes IFRS

Afin de vérifier si l'évaluation à la juste valeur prévue par les normes IAS/IFRS a augmenté la volatilité du résultat et des capitaux propres, il est

nécessaire de décrypter dans des graphiques les résultats de l'échantillon étudié avant et après l'adoption des IFRS, ainsi que les pertes/gains latents.

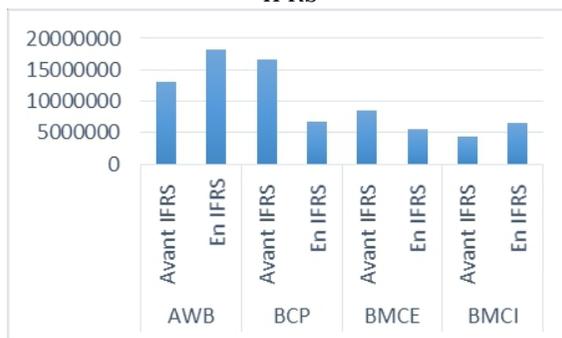
Figure 6 : L'évolution des résultats des banques marocaines suite à l'adoption des IFRS



Auteurs, Excel

Il est remarquable, que le résultat d'AWB a augmenté de 34%, ainsi que celui de la BMCI qui a évolué de 11%. Par contre les résultats des deux groupes bancaires BCP et BMCE ont diminué de 60% et de 40% respectivement. Ces quatre banques sont cotées sur le même marché financier et sont soumises aux mêmes exigences prudentielles et aux mêmes conditions. Malgré cela, leurs résultats ne varient pas de la même manière. Donc, ces évolutions n'ont aucune relation avec l'application des IFRS, elles sont liées certainement à la performance de chaque société.

Figure 7 : L'évolution des capitaux propres des banques marocaines suite à l'adoption des IFRS



Auteurs, Excel

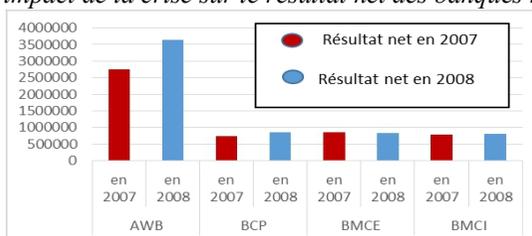
La présentation graphique des capitaux propres, montre qu'ils varient de la même manière que le résultat net : les capitaux propres d'AWB et de la BMCI ont également augmenté de 38.87% et de 52, 16% respectivement. Alors que ceux de la BCP et de la BMCE ont diminué (de 60.04% pour la BCP) et (de 34.76% pour la BMCE).

3-2) l'impact de la juste valeur sur le secteur bancaire marocain en période de crise financière

Les normes IFRS ont été considérées l'une des accélérateurs de la crise financière 2007-2008. En effet plusieurs experts ont adressé des multiples critiques à la juste valeur à cause de ses effets procycliques participant à la volatilité du résultat, notamment en période de crise.

L'étape suivante portera sur l'analyse de l'impact de la crise financière sur les banques marocaines, et de savoir si ce mode de valorisation a participé réellement à l'accélération et la multiplication de celle-ci.

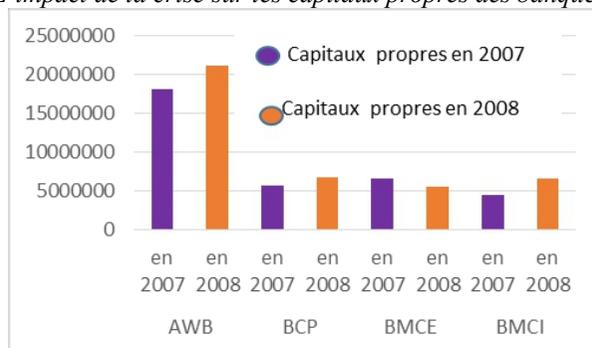
Figure 8 : L'impact de la crise sur le résultat net des banques marocaines



Auteurs, Excel

Malgré la crise financière, le résultat des trois banques : AWB, BCP et la BMCI a augmenté de 32.28%, 15.77% et de 3.3% respectivement. Seul le résultat de la BMCE qui a diminué de 2.65%.

Figure 9 : L'impact de la crise sur les capitaux propres des banques marocaines



Auteurs, Excel

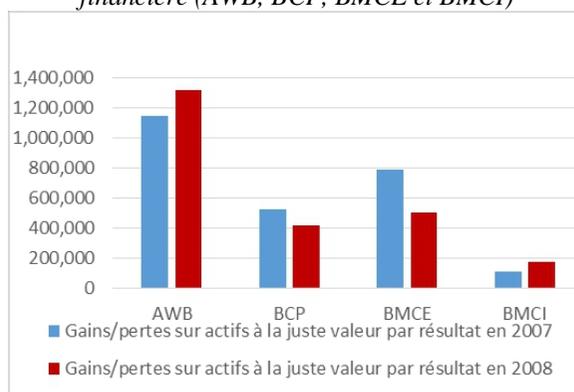
Les capitaux propres suivent les mêmes variations des résultats, et par conséquent, ils ont également augmenté pour les trois banques. Comme pour le résultat, les capitaux propres de la BMCI ont diminué en 2008 par rapport à l'année 2007 d'un pourcentage de 15%.

D'après les graphiques ci-dessus, il est clair que la crise financière n'a pas impacté les comptes financiers des groupes bancaires marocains, et par conséquent la juste valeur n'a joué aucun rôle accélérateur de celle-ci. Ces banques appliquent toujours ces normes et même en période de dépression, et d'ailleurs, leur résultat et leurs capitaux propres, en globalité, restent favorables par rapport à ceux de l'année précédente. Prenons l'exemple

d'AWB, il est clairement, remarquable que le résultat de 2008 a connu une augmentation importante. Il a évolué de 32.28%. Et afin de savoir est ce que les variations de la juste valeur ont été impactées par cette crise, il s'avère nécessaire de présenter les gains et les pertes sur actifs à la juste valeur des années 2007 et 2008 dans un graphique et d'étudier leurs évolutions.

Concernant les gains et les pertes sur actifs à la juste valeur par résultat, il est remarquable que toutes les banques ont réalisé des gains plus importants en 2007 qu'en 2008, et aucune d'entre elles n'a enregistré une perte sur actifs à la juste valeur. Certaines banques ont même atteint des gains en 2008 qui excèdent ceux réalisés en 2007, notamment AWB et la BMCI. Les gains des actifs à la juste valeur de la BCP et de la BMCE en 2008 ont diminué par rapport à ceux de 2007 de 21% et 36.6% respectivement.

Figure 10 : Evolutions des gains et pertes sur actifs à la juste valeur en période de crise financière (AWB, BCP, BMCE et BMCI)

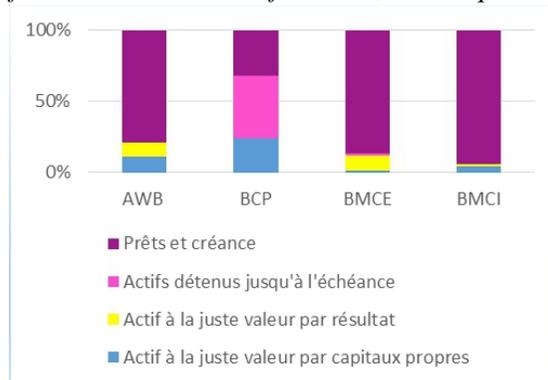


Auteurs, Excel

3-3) Le rôle du classement des instruments financiers dans la minimisation des effets de la crise

Les résultats favorables des groupes bancaires marocains en période de crise financière poussent de s'interroger sur les raisons derrière cette performance. L'hypothèse proposé dans le cadre de cet article suppose que la nature des instruments financiers qui joue le rôle principal dans ces améliorations. Pour confirmer ou infirmer cette hypothèse, il est primordial d'analyser la classification des portefeuilles d'actifs financiers de ces quatre banques.

La répartition des actifs financiers en 2007 en normes IFRS des quatre banques est comme suit :

Figure 11 : la classification des instruments financiers, des banques marocaines, en normes

Auteurs, Excel

Ce graphique montre que la majorité des actifs financiers des banques marocaines sont classés à la catégorie « prêts et créances ». 78% des actifs financiers d'AWB, 86% des actifs de la BMCE et 94% des actifs de la BMCI sont classés à cette catégorie. Seule la BCP qui consacre seulement 33% de ses actifs la catégorie « prêts et créances », la catégorie privilégiée de celle-ci est « actifs détenus jusqu'à l'échéance » qui représente 43% de ses actifs financiers.

Il est remarquable que cette catégorie « Actifs détenus jusqu'à l'échéance » est négligée par les autres banques, seulement 2% des actifs financiers de la BMCE qui sont classés en HTM, alors que AWB et la BMCI n'ont même pas utilisé cette catégorie.

Concernant les actifs à la juste valeur (par résultat et par capitaux propres), ils constituent seulement une minorité pour les quatre banques. Les actifs classés dans cette catégorie ne dépassent pas 24% du total d'actif financier.

Donc, la quasi-totalité (plus de 76%) des actifs financiers des banques marocaines sont classés entre « actifs détenus jusqu'à l'échéance » et « prêts et créances », par conséquent ces deux catégories sont évaluables au coût amorti.

Même après l'adoption des normes IFRS, le coût amorti reste le mode privilégié d'évaluation des instruments financiers pour les banques marocaines, contrairement aux banques européennes dont la majorité des actifs sont évalués à la juste valeur.

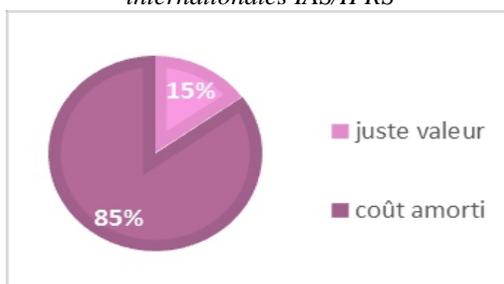
Et pour vérifier si le périmètre d'évaluation a été modifié après l'adoption des normes IAS/IFRS, pour les banques marocaines, l'étude a mesuré les pourcentages d'évaluation au coût amorti et à la juste valeur avant (2007) et après l'adoption des normes comptables internationales (2008), le résultat obtenu se résume dans les diagrammes ci-dessous :

Figure 12 : Le périmètre d'évaluation des instruments financiers des banques marocaines en normes nationales



Auteurs, Excel

Figure 13 : Le périmètre d'évaluation des IF des banques marocaines en normes internationales IAS/IFRS



Auteurs, Excel

Avant l'adoption des normes IFRS, 90% des actifs financiers des quatre groupes bancaires sont valorisés au coût historique, et seulement 10% d'actifs financiers qui sont mesurés à la valeur de marché. En 2008 et après l'application des IAS/IFRS, 15% des actifs financiers de ces groupes sont valorisés à la juste valeur, et 85% sont évalués au coût amorti. Donc le périmètre d'évaluation à la juste valeur a augmenté de 5%, mais malgré cela, le coût historique reste le mode de valorisation préféré.

De ce qui précède, les normes IFRS n'ont pas changé le mode d'évaluation des actifs des établissements financiers, ce qui explique la non-volatilité des résultats et des capitaux propres des banques marocaines, et par conséquent celles-ci n'ont pas été influencées par la crise financière de 2007-2008.

4) Benchmarking entre l'impact de la juste valeur sur les banques marocaines et les banques européennes :

Cette phase sera consacrée à une comparaison entre les deux études évoquées dans le présent article.

La volatilité des résultats et des capitaux propres des banques européennes, causée par le mode d'évaluation à la juste valeur, révélée, lors de l'adoption pour la première fois des normes IFRS en 2005, ainsi qu'en période de crise, ne se traduit pas dans les états financiers des banques

marocaines. Ni la juste valeur ni les normes comptables internationales n'ont rendu leurs capitaux propres et leurs résultats volatils. Ces derniers ont réagi, suite à l'évolution de la performance de ces sociétés indépendamment des normes qu'elles adoptent.

L'article montre que la crise financière a impacté clairement les comptes financiers des banques françaises. Les gains sur actifs à la juste valeur sont gravement diminués de plus de 50% pour la BNP Paribas et la société générale, en 2008 par rapport à 2007, alors que le crédit agricole a connu une dépression massive. Celui-ci a réalisé une perte sur actifs à la juste valeur de 8Mds d'euro contre un gain de 4.4Mds d'euro en 2007. Ces dépressions massives se sont répercutées sur les résultats de ces trois banques qui ont chuté également de la même intensité.

Par contre au Maroc, il est remarquable que les banques n'aient pas été exposées à ces dépressions. Durant l'année 2008, elles ont réalisé des gains sur actifs à la juste valeur. Certes que les gains de certaines banques ont diminué par rapport à 2007, mais en globalité leur situation a continué d'être favorable, ce qui s'est traduit clairement sur le résultat en 2007 et en 2008. Si les normes IAS/IFRS, notamment l'IAS 39 a impacté les comptes financiers des établissements financiers européens, elles n'ont pas changé les comptes des banques marocaines. Et cela est dû, peut-être, à la classification des instruments financiers.

Dans le cadre de la classification des instruments financiers, il est remarquable que, le périmètre d'évaluation à la juste valeur a largement augmenté après l'adoption des IFRS dans le secteur bancaire européen par rapport au secteur marocain. La majorité des instruments financiers des banques européennes sont devenus évaluables à la juste valeur (60% du total d'actif contre 22% en normes nationales). En revanche la majorité de ces instruments des banques marocaines sont évaluables au coût amorti même après l'adoption des IFRS. Plus de 78% de ces instruments sont classés entre les catégories « prêts et créances » pour trois banques (AWB, BMCE, et la BMCI). La BCP classe ses instruments financiers entre la catégorie « prêts et créances » (33%) et « placements détenus jusqu'à l'échéance » (43%). Ces deux catégories sont mesurables au coût amorti. Les catégories évaluables à la juste valeur sont très peu utilisées par ces banques et les instruments qui les composent ne dépassent pas 24% entre juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres.

Donc le classement des instruments financiers exige des critères plus pertinents et fiables, des critères qui représentent fidèlement la stratégie de gestion des banques. Le changement de la classification bouleversera le traitement des instruments. La détermination de la catégorie d'un actif financier permet de designer son mode d'évaluation, et le mode d'évaluation déterminera si l'instrument fera l'objet de dépréciation ou non, et précisera le

mode de provisionnement qui lui convient ainsi que la possibilité d'être un instrument couvert ou de couverture dans le cadre d'une relation de couverture.

Conclusion

L'étude exploitée, confirme les critiques adressées à la juste valeur qui la considère comme cause principale de la volatilité des comptes financiers et de l'accélération de la crise financière. Par contre l'étude menée sur le secteur bancaire marocain montre que cette méthode de comptabilisation n'a pas impacté la volatilité des résultats et des capitaux propres des banques marocaines.

Le résultat, des banques marocaines, évolue de la même manière qu'avant les normes IFRS. Certes que les gains et les pertes sur actifs à la juste valeur ont influencé le niveau des résultats et donc celui des capitaux propres, mais cette influence reste minime voire même négligeable. En général l'augmentation ou la diminution des résultats étaient relatives à la performance des sociétés indépendamment des normes qu'elles appliquent.

En 2008, et même en période de crise financière, la situation financière de ces banques continue d'être favorable, et leur résultat n'a cessé d'évoluer. Cela montre que pour les sociétés marocaines, l'évaluation à la juste valeur n'a participé ni dans le déclenchement ni dans l'accélération de la crise financière. Notons bien, qu'une étude économétrique a été réalisée dans le but d'étudier le rôle des normes IFRS sur la mesure de performance des banques marocaines cotées (étude menée sur la période 2002-2013), confirme à son tour ces conclusions (Nabil et Khadija, 2017).

Mais, si les résultats de ces banques ont continué d'être favorables, même en période de chute, cela est peut-être dû à la nature des instruments financiers détenus par celles-ci qui ne les oblige pas de privilégier la juste valeur au profit du coût amorti.

Donc cette divergence d'impact entre les deux secteurs bancaires marocain et français est due aux modes d'évaluation des instruments financiers adoptés par ceux-ci. L'analyse des catégories de ces banques a permis de constater qu'il y a une grande divergence entre la nature des instruments financiers qui composent les bilans de chaque secteur et donc des modes de leur comptabilisation. Si les banques françaises utilisent massivement la juste valeur, les banques marocaines font exactement l'inverse et privilégient toujours le coût amorti.

References:

1. Colwan, B., Pierre-Armond, M. & Tondeur, H. (2008). La comptabilité financière : IAS/IFRS. Londres au Royaume-Uni : PEARSON.
2. Deforge, J. & Gaudel, J. P. (2009). Crise financière : les normes comptables sont-elles un accélérateur de la crise ?, La semaine juridique. N° 23. Paris, France : LexisNexis
3. Farber, A. & Ginsborough, V. (2010). Crise Financière et Normes Comptables. Reflets et perspectives de la vie économique. Louvain-la-Neuve, Belgique : De Boeck Supérieur,
4. International Accounting Standards 32 : instruments financiers : présentation
5. International Accounting Standards 39 : instruments financiers : évaluation et comptabilisation
6. International Financial Reporting Standards 13 : évaluation à la juste valeur
7. Le Parco, J. (2010). Analyse critique de la transition vers la norme IFRS 9 : étude anticipée de ses impacts sur le secteur bancaire et des enjeux de ses développements antérieurs. Mémoire de recherche master comptabilité, contrôle et audit : Université Dauphin paris.
8. L'Ecole Nationale d'Administration. (2010). Quelle évolution des normes comptables suite à la crise financière ?
9. Marteau, D., & Morand, P. (2010). Normes comptables et crise financière : Propositions pour une réforme du système de régulation comptable. École supérieure de commerce de Paris.
10. Obert, R. (2014). Instruments financiers : de nouvelles règles internationales.
11. Sifouh, N., & Oubal, K. (2017). Rôle des normes comptables internationales IAS/IFRS dans la mesure de performance des banques marocaines : cas des principales banques cotées à la bourse des valeurs de Casablanca. Ouvrage collectif : collection Editions Universitaires Européennes.